
Réhabilitation partielle d'un bâtiment tertiaire
recevant du public

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch, 57000 Metz

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

Indice C du 24 Juin 2026

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCI MOSELLE METROPOLE METZ

10/12 Avenue Foch

57000 METZ

Interlocuteur :

Sébastien Vallet

P 06 28 58 27 56

s.vallet@moselle.cci.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39 Avenue Pierre 1er de Serbie

75008 Paris

Contact projet :

Marine Schequenne

06 30 81 65 30

m.schequenne@ameameame.fr

A. PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1. INTRODUCTION	4
B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL	4
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	4
1.1. Référence aux documents techniques	4
2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	4
2.1. Connaissance du site	4
2.2. Consistance générale des travaux et des prix	4
2.3. Définition du forfait	5
2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire	5
2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata	5
2.6. Frais d'études	5
2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre	5
2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)	5
2.6.3. Plans de récolement – DOE	5
2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise	5
2.6.5. Nettoyage des chantiers	6
2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning	6
C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX	6
1. DOCUMENTS DE REFERENCE SPECIFIQUES AU LOT	6
Les entrepreneurs sont tenus au respect des prescriptions techniques énoncées dans les documents particuliers et notamment :	6
2. RECEPTION ET TOLERANCES DES SUPPORTS	6
Les supports seront réceptionnés par procès-verbal contradictoirement entre les deux entreprises assistées du Maître d'œuvre.	6
3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET A LA POSE	7
3.1. Description des matériaux	7
3.2. Préparation des supports	7
4. REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX EN CARRELAGE	7
4.1. Revêtement de sols en carrelage	7
4.2. Revêtements muraux céramiques	8
D. DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
1. TRANCHE FERME	8
1.1. Réaménagement zone d'accueil et accès, Rdc	8
1.1.1. Adaptation de plinthes	8
1.2. Création sortie accessoire, Mezzanine	8
1.2.1. Réparation et remplacement de carreaux abîmés	8
1.2.2. Plinthes idem existantes	9
2. TRANCHE OPTIONNELLE 1	Erreur ! Signet non défini.
2.1. Espace sociaux et détente (pause, restauration), Sous-sol	9
2.1.1. Sols	9
2.1.1.1. Ragréage	9
2.1.1.2. Sous-couche d'étanchéité sous carrelage	9
2.1.1.3. Carrelage grès cérame, format 60 x 60cm	10
2.1.1.4. Plinthes assorties	10
2.1.1.5. Profils d'arrêt de revêtement	10
2.1.2. Murs	11

2.1.2.1.	Hydrofuge sur parois verticales	11
2.1.2.2.	Faïences murales	11
2.1.2.3.	Miroirs dim. 0,80 x 1,20mht	11
2.2.	Étage 2, Sanitaire PMR	11
2.2.1.	Sols	11
2.2.1.1.	Ragréage	11
2.2.1.2.	Carrelage grès cérame, format 60x60cm	12
2.2.1.3.	Plinthes assorties	12
2.2.1.4.	Profils d'arrêt de revêtements	12
2.2.2.	Murs	12
2.2.2.1.	Faïences murales, formats 15x15cm	12
2.2.2.2.	Miroir	12
2.3.	Adaptation WC et sanitaires, Étage 3	13
2.3.1.	Sols	13
2.3.1.1.	Chape avec forme de pente pour rattrapage de niveaux	13
2.3.1.2.	Ragréage	13
2.3.1.3.	Carrelage grès cérame, format 60x60cm	13
2.3.1.4.	Plinthes assorties	13
2.3.1.5.	Profils d'arrêt de revêtements	13
2.3.2.	Murs	14
2.3.2.1.	Faïences murales, format 15x15cm	14
2.3.2.2.	Miroirs dim. 0,80x1,20m ht	14

A. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. INTRODUCTION

Le projet vise la **réhabilitation partielle des locaux de la CCI Metz** avec des objectifs d'optimisation des espaces collaboratifs, de mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques.

L'opération se présente en trois tranches de travaux successives.

- La tranche ferme concerne les aménagements des niveaux Rdc et Mezzanine avec notamment l'aménagement d'un bureau d'accueil au Rdc, la création d'une sortie accessoire et la création d'un espace de réunion en Mezzanine.
- La tranche optionnelle 1 traite de l'aménagement de locaux de pause et de détente au sous-sol avec cuisine, salle à manger, salle de sport et des sanitaires accessibles. Aux 1^{er}, 2^e, 3^e étage les travaux portent sur des aménagements de bureaux, sur l'amélioration de l'isolement acoustique entre bureaux et la transformation en bureaux et salles de réunion de l'ancien logement conciergerie.
- La tranche optionnelle 2 concerne des travaux extérieurs, avec intervention sur l'éclairage, la mise en valeur des façades du bâtiment et la réfection du parvis en pierre naturelle.

B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

1.1. Référence aux documents techniques

L'exécution des ouvrages sera soumise aux prescriptions techniques des documents suivants :

- Documents techniques unifiés (D.T.U.) édités par les C.S.T.B. ;
- Textes législatifs et réglementaires édités par le C.S.T.B. ;
- Normes applicables aux bâtiments, éditées par le C.S.T.B.

2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

2.1. Connaissance du site

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place lors de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent CCTP mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot. Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue de remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ces obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

2.2. Consistance générale des travaux et des prix

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- Fourniture, transport, main-d'œuvre, location d'engins, taxes et frais annexes
- Prestations annexes indispensables pour une exécution parfaite et un complet achèvement des ouvrages décrits aux positions des spécifications particulières
- Les frais et prestations énumérés ci-dessous :
 - o La présentation au Maître d'œuvre des notices techniques ; présentation de matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques, ou d'échantillons représentatifs ;
 - o Les frais de contrôles et d'essais ;

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

- Les dispositifs de sécurité conformes à la législation en vigueur, et aux prescriptions du P.G.C.S.P.S. ;
- L'évacuation des gravats.

2.3. Définition du forfait

Les travaux seront exécutés au forfait dans les limites définies par les plans et descriptifs, y compris les travaux tels que définis au CCTP.

L'entrepreneur prévoira, de par ses connaissances professionnelles, dans le prix forfaitaire, toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux de son lot, même si elles n'ont pas été explicitement décrites au CCTP ou sur les plans. De ce fait, il ne saurait être accordé une majoration du prix soumissionné pour raison d'omission ou d'imprécision au devis descriptif ou sur les plans.

L'entrepreneur doit également inclure dans son forfait, les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion d'éléments d'autres corps d'état.

Il ne sera accordé de supplément au prix soumissionné que pour les travaux résultant d'une modification aux plans ou pour des travaux supplémentaires, et dans ce cas ce supplément devra être appuyé d'un ordre de service signé du Maître d'ouvrage prescrivant la modification demandée.

2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Le cadre de décomposition du prix forfaitaire n'ayant aucun caractère contractuel, l'entrepreneur devra vérifier les masses portées sur ce devis avant l'établissement de son prix forfaitaire. Il ne sera accordé aucun supplément pour omissions ou erreurs dans les quantités, les calculs et les prix, dès lors que les marchés seront signés et acceptés.

2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata

Les prestations détaillées des dépenses d'intérêt commun incombant à un entrepreneur déterminé ou à plusieurs entrepreneurs figurent au CCAP et au PGCSPPS.

Les dépenses d'intérêt commun sont incluses dans les prix unitaires.

2.6. Frais d'études

2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre

Mission MOP base

2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)

Restent à la charge de l'entreprise, les plans d'atelier de chantier (PAC) et études de chantier comprenant notamment :

- Définition des méthodologies d'intervention propre à l'entreprise,
- Les études de détail et de synthèses avec les autres lots touchant ses ouvrages,
- Transmission au bureau de contrôle technique de l'ensemble du dossier technique 2 semaines avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux,
- Sujétions liées au chantier telle que phasage, etc.

Tout document soumis à l'accord du Maître d'œuvre et ayant fait l'objet de commentaires de la part du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, doit être remis à jour et soumis à nouveau à l'approbation.

2.6.3. Plans de récolement – DOE

Les plans DOE sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise fournira un plan de récolement des ouvrages exécutés, en fin de travaux sur support informatique.

2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur devra joindre à son offre une documentation complète concernant les produits non définis dans les descriptions ou proposés en équivalence par lui-même.

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

Il devra aussi fournir, sur demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre et de toute façon avant signature du marché, les avis techniques, et tous documents complémentaires qui pourraient lui être demandé.

2.6.5. Nettoyage des chantiers

L'entrepreneur doit assurer le nettoyage de son chantier (route et accès) et laisser place nette après son départ. Il doit, notamment, enlever les matériaux impropres tels que emballages, pots de peinture, et tous matériels propres à ses travaux.

L'entreprise prévoira toutes les protections nécessaires pour ne pas salir les existants conservés. Faute par l'entrepreneur de se conformer à ces prescriptions, le Maître d'Œuvre fait procéder de droit au nettoyage par l'entreprise de son choix aux frais de l'entrepreneur.

2.6.6. Calendrier de réalisation - Respect du planning

Les prestations seront réalisées conformément au planning prévisionnel présenté par AME et joint à la présente consultation.

Le planning prévisionnel et respect des jalons devra tenir compte notamment :

- Des délais de livraison des matériels, si ceux-ci ne font pas partie des stocks courants ;
- Du délai de validation des études par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle,
- Du délai de réalisation des ouvrages ;

Le non-respect du planning et jalons imposés par AME entrainera automatiquement des pénalités de retards.

C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX

1. DOCUMENTS DE REFERENCE SPECIFIQUES AU LOT

Les entrepreneurs sont tenus au respect des prescriptions techniques énoncées dans les documents particuliers et notamment :

- DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques,
- DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés
- Cahier des Clauses Techniques (12/2003)
- Cahier des Clauses Spéciales (12/2003)
- Cahier des Prescriptions techniques d'exécution des revêtements de sols céramiques (et analogues) intérieurs et extérieurs collés au moyen de mortier-colle (cahier du CSTB 3267 – 05/2000)
- Cahier des Prescriptions techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs collés au moyen de mortier colle ou d'adhésifs (cahier du CSTB 3265 – 05/2000),
- Les avis techniques et Cahier des Charges des fabricants.

Dans tous les cas les dernières normes et règles en vigueur seront respectées.

2. RECEPTION ET TOLERANCES DES SUPPORTS

Les supports seront réceptionnés par procès-verbal contradictoirement entre les deux entreprises assistées du Maître d'œuvre.

Les épaisseurs des revêtements finis sont données de façon théorique sans tenir compte des tolérances admissibles. L'entrepreneur devant exécuter son revêtement aux niveaux imposés par le Maître d'œuvre permettant de respecter les niveaux finis indiqués sur plans.

Les supports seront livrés conformément aux prescriptions techniques définies dans :

- DTU n° 21 Exécution des travaux en béton (septembre 1984)
- DTU n° 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (septembre 1982)

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

- Cahier des charges des préparations des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces (cahier du CSTB n° 286 juillet 1958)
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose de sols minces (UNM, UNRST, janvier 1976)

Tolérances autres supports / Cas général et sous revêtement de sols collés :

- 7 mm sous la règle de 2 m
- 2 mm sous le réglet de 0,20 m
- État de surface lisse fin et régulier

3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET A LA POSE

3.1. Description des matériaux

D'une façon générale les matériaux et fournitures à incorporer dans les ouvrages seront neufs et de bonne qualité en provenance d'usine agréée et conforme aux caractéristiques imposées dans le présent document.

Tous les matériaux définis dans le devis descriptif devront recevoir l'approbation du Maître d'œuvre qui se réserve le droit de refuser un matériau dont il jugerait la qualité insuffisante ou les caractéristiques non conformes.

3.2. Préparation des supports

Les supports recevant une forme rapportée seront nettoyés à la brosse métallique, décapés des grains de supports, dépoussiérés et lavés à l'eau.

La confection des formes se fera à l'aide d'un malaxeur permettant un dosage et un mélange uniforme. L'état des surfaces sera taloché et prêt à recevoir un sol collé. Dans le cas de forme laissée en attente sans revêtement l'entrepreneur prévoira la protection de celle-ci par un enduit mince.

Enduits de lissage :

Les conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des produits de lissage bénéficiant d'un avis technique pour la préparation des supports en vue de la pose des revêtements de sols minces font l'objet :

- Du cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage et de ragréage auto-lissant cahier du CSTB N° 2843 livraison 363 d'octobre 1995
- Aux directives pour l'avis technique et le classement P des produits de lissage de sols n° 1836 livraison 237 de mars 1983

Enduits minces :

- Le produit proposé sera garanti par un avis technique
- Épaisseur maximum local : 3 mm (non admis pour le classement P3)

Enduit épais :

- Le produit proposé sera garanti par un avis technique
- Épaisseur continue : 5 mm en une seule passe
- Épaisseur compris entre 3 et 10 mm

4. REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX EN CARRELAGE

4.1. Revêtement de sols en carrelage

Les pentes seront à respecter suivant plans et descriptif et après vérification du support.

Les carreaux seront posés à joints larges (environ 3 mm).

Ragréage et rebouchage localisé compatible avec le sol suivant état des supports.

Revêtements dans ébrasements et seuils correspondants.

Les joints de travail du support ou de la forme en périphérie de tous les locaux et au droit des supports de nature différente seront incorporés dans les prix unitaires et comprendront :

Jointes périphériques :

- Obligatoires pour les surfaces de revêtements supérieurs à 7 m2 environ conforme à l'article 5.74 de la norme NF P 61-202 (réf. DTU 52.1)
- Traitement étanche à l'eau à l'aide d'un mastic souple de 1ère catégorie
- Obligatoires pour les surfaces de revêtements supérieurs à 60 m2 cf. à l'article 4.102 du cahier du CSTB N° 1298
- Jointoiement Soit avec le coulis de joints traditionnels / Soit avec le produit pour joints fournis par le fabricant s'il est prévu par celui-ci (cf. à l'avis technique)

Pose collée par colles agréées CSTB :

- La colle sera définie en fonction du support et suivant liste des colles pour revêtement céramique bénéficiant d'un avis technique du CSTB et compatible avec les ragréages demandés ou nécessaires
- Coulis des joints au mortier de ciment pur du type CPA-CEM
- Dimensions des matériaux de revêtements conformément au cahier CSTB n° 2478 de mars 1991 "cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements de sol intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortier-colle"

4.2. Revêtements muraux céramiques

- Les carreaux seront posés à joints larges (environ 3 mm)
- L'étude de l'appareillage en fonction des positions des batteries sanitaires et des équipements électriques sera à étudier en accord avec le Maître d'Œuvre et les entrepreneurs concernés,
- Les joints de travail du support en périphérie de tous les panneaux et au droit du support de nature différente seront à incorporer dans les prix unitaires,
- Pose collée par colle agréée CSTB,
- La colle sera définie en fonction du support et suivant liste des colles pour revêtements céramiques bénéficiant d'un avis technique du CSTB,
- Coulis des joints au mortier de ciment pur du type CPA-CEM-I

D. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1. TRANCHE FERME

1.1. Réaménagement zone d'accueil et accès, Rdc

1.1.1. Adaptation de plinthes

Adaptation de plinthe pour pose cloison modulaire vitrée du bureau tampon accueil

La prestation comprend :

- Dépose soignée de plinthe en veillant à n'occasionner aucune casse sur les existants, carrelage existant, et murs à conserver
- Repose de plinthes à l'identique des existantes, en jonction avec le montant de la cloisons modulaires,
- Compris coupes, éléments d'angles, raccord contre cadres et huisserie des portes, joints par matériau souple imputrescible.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Bureau tampon accueil

1.2. Création sortie accessoire, Mezzanine

1.2.1. Réparation et remplacement de carreaux abîmés

Forfait pour réparations de carreaux abîmés suite à travaux de démolition en dalle haute du Rdc.

La prestation comprend :

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

- Forfaitaire pour remplacement de 4m2 de carreaux suite aux travaux de création de trémie,
- Piquage et extraction soignée des carreaux à remplacer,
- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant,
- Fourniture et pose de carreaux dito existants par collage à l'aide d'une colle agréée par le CSTB, compris coulis des joints,
- Joints contretypés couleur carrelage obligatoirement à l'identique des existants

Mode de métré : Au forfait pour 4 m2

Localisation : Rangement et dégagement, Rdc

1.2.2. Plinthes idem existantes

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage et identiques à l'existant, compris coupes, éléments d'angles, raccord contre cadres et huisserie des portes, joints par matériau souple imputrescible.

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : En périphérie des rangement et sas

1.3. Espace sociaux et détente (pause, restauration), Sous-sol

1.3.1. Sols

1.3.1.1. Ragréage

Travaux de préparation des supports pour la pose des revêtements du présent lot, selon prescriptions du fabricant et des avis techniques des revêtements de sols et des produits appliqués, comprenant notamment :

- Balayage, nettoyage,
- Traitement approprié de fissures, microfissures, joints secs, joint de retrait de dallage, etc.... (résine époxydique ou autres...),
- Primaire d'accrochage,
- Ragréage bénéficiant d'un avis technique et couvert par le STAC, classement P au moins égal à celui du local,
- Surfaçage soigné et ponçage, aspect fin et régulier absence de laitances superficielles,
- Compris couche d'étanchéité pour zone lavable à grandes eaux et formes de pente au droit des siphons et caniveaux de sol

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Zone sanitaires, sols

1.3.1.2. Sous-couche d'étanchéité sous carrelage

Support : Dalle et chape en béton

Fourniture et pose d'un système d'étanchéité sous carrelage étanche à l'eau et résistant à la fissuration du support comprenant :

- Dépoussiérage,
- Primaire appliqué au rouleau sur support parfaitement sec,
- Bande d'étanchéité à coller dans tous les angles compris marouflage et lissage à la petite truelle, mise en œuvre en deux couches,
- Produit d'étanchéité en deux couches croisées composé de résines synthétiques, charges minérales et adjuvants spécifiques,
- Saupoudrage de silice pour une meilleure adhérence du carrelage,
- Toutes sujétions suivant prescriptions du fabricant pour livrer des parements parfaitement étanches, respect des températures d'application,

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

L'entreprise pourra privilégier des solutions en membrane de type KERDI constituée d'une feuille de polyéthylène, revêtue sur chaque face d'un non-tissé pour un ancrage efficace dans la colle à carrelage.

Mise en œuvre sur support plan selon les instructions du fabricant, chevauchement de 5 cm minimum, relevé d'étanchéité de 10cm sur toutes les émergences situées au sol et toutes sujétions d'exécution pour raccordement sur siphons de sol, points singuliers...

Système d'imperméabilisation sous avis technique en cours de validité.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux douches

1.3.1.3. [Carrelage grès cérame, format 60 x 60cm](#)

Fourniture et pose collée de carreaux grès cérame dimensions 60 x 60 de type MOSA TERRA TONES 200 Cool ou équivalent et comprenant :

- Préparation du sol, dépoussiérage,
- Pose suivant calepinage de l'architecte, par collage à l'aide d'une colle agréée par le CSTB pour collage des carreaux grès cérame, compris coulis des joints, coupes et tranchis apparents ou recouverts,
- Joints contretypés couleur carrelage obligatoirement,
- Nettoyage de mise en service et raccords de finition,
- Réserve d'un vide de largeur appropriée entre carrelages et murs ou cloisons au pourtour des locaux, débarrassé de tout mortier ou plâtre, remplissage par matériau souple imputrescible. Ce vide sera masqué par la plinthe ou la faïence,
- Mise en œuvre de profils d'arrêt de carrelage par cornière en L en inox à chaque changement de matériaux,
- Joint de fractionnement, joints souples autour des fourreaux et des tuyaux sanitaires traversant le carrelage, compris raccord de mise en œuvre et d'étanchéité avec siphons de sol,
- Y compris toutes sujétions de calepinage permettant au maximum l'utilisation des formats 60 x 60 cm sans coupe.
- Plusieurs teintes pourront être sélectionnées dans la gamme du fabricant.
- Aspect et teintes aux choix de l'architecte
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Zone sanitaires, sols

1.3.1.4. [Plinthes assorties](#)

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage pos. 1.4.1.3, compris coupes, éléments d'angles, raccord contre cadres et huisserie des portes, joints par matériau souple imputrescible.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : En périphérie des locaux carrelés

1.3.1.5. [Profils d'arrêt de revêtement](#)

Fourniture et pose de cornières en inox compatible avec le revêtement des sols

- Fixation par vis sur trous chevillés avec réglage et mise à niveau,
- Profils posés au milieu des feuillures de portes pour ne pas être visibles une fois les portes fermées
- Profils plats permettant l'accès aux PMR et permettant le rattrapage des niveaux

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Au droit des changement de revêtements

1.3.2. Murs

1.3.2.1. Hydrofuge sur parois verticales

Mise en œuvre d'une sous-couche d'étanchéité type FERMASEC ou équivalent en résines synthétiques comprenant :

- Dépoussiérage du support, support parfaitement sec y compris primaire d'accrochage,
- Application en 2 couches afin d'obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur,
- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant,

Procédé sous avis technique obligatoirement

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux douches

1.3.2.2. Faïences murales

Fourniture et pose collée sur murs ou cloison, d'une faïence, formats 15 x15 cm de type MOSA MURALS LINES ou équivalent, comprenant :

- Préparation du support,
- Pose collée à l'aide d'une colle de marque et de qualité agréé par le CSTB,
- Joints réguliers au mortier anti contamination teinté à la demande de l'architecte, raccords de finition et nettoyage, joints contretypés couleur carrelage demandé
- Joints souples, étanches et imputrescibles entre la faïence et les appareils sanitaires adossés aux murs à réaliser au mastic silicone appliqué sous pression,
- Joints souples identiques aux précédents dans tous les angles rentrants verticaux des revêtements ainsi qu'entre les plinthes et l'arrête inférieure de ces revêtements,

Y compris :

- Coupes et tranchis apparents ou recouverts, carreaux bords arrondis pour les rives et arêtes, profilés inox insérés, percements, raccords de finition, traitement des ébrasements et des ouvertures et nettoyage soigné final.
- Cornière inox dans tous les angles saillants et toutes dispositions pour protéger les appareils sanitaires.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux sanitaires, suivant calepinage de l'architecte

1.3.2.3. Miroirs dim. 0,80 x 1,20mht

Fourniture et pose de miroir à bords biseautés, épaisseur 6mm, en glace argenté et comprenant :

- Incorporation des miroirs dans le revêtement carrelé, calepiné au-dessus du lavabo suivant plan de l'architecte
- Compris toutes sujétions de pose et de fixation (taquets cabochon ou pattes invisibles à vis).
- Finition affleurant par rapport au revêtement mural.

Hauteur suivant normes PMR

Mode de métré : à l'unité

Localisation : WC et douche

1.4. Étage 2, Sanitaire PMR

1.4.1. Sols

1.4.1.1. Ragréage

Prestation dito pos. 1.3.1.1

Travaux de préparation des supports pour la pose des revêtements du présent lot, selon prescriptions du fabricant et des avis techniques. Ragréage bénéficiant d'un avis technique et couvert par le STAC, classement P au moins égal à celui du local.

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Wc PMR

1.4.1.2. [Carrelage grès cérame, format 60x60cm](#)

Prestation dito pos. 1.3.1.3

Fourniture et pose collée de carreaux grès cérame dimensions 60 x 60 de type MOSA TERRA TONES 200 Cool ou équivalent et comprenant :

- Y compris toutes sujétions de calepinage permettant au maximum l'utilisation des formats 60 x 60 cm sans coupe.
- Plusieurs teintes pourront être sélectionnées dans la gamme du fabricant.
- Aspect et teintes aux choix de l'architecte
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Wc PMR

1.4.1.3. [Plinthes assorties](#)

Prestation dito pos.1.3.1.4

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage, compris coupes, éléments d'angles, raccord contre cadres et huisserie des portes, joints par matériau souple imputrescible.

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : En périphérie local Wc PMR, hors faïences

1.4.1.4. [Profils d'arrêt de revêtements](#)

Fourniture et pose de cornières en inox compatible avec le revêtement des sols

- Fixation par vis sur trous chevillés avec réglage et mise à niveau,
- Profils posés au milieu des feuillures de portes pour ne pas être visibles une fois les portes fermées
- Profils plats permettant l'accès aux PMR et permettant le rattrapage des niveaux

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Au droit des changement de revêtements

1.4.2. [Murs](#)

1.4.2.1. [Faïences murales, formats 15x15cm](#)

Prestation dito pos. 1.3.2.2

Fourniture et pose collée sur murs ou cloison, d'une faïence, formats 15 x15 cm de type MOSA MURALS LINES ou équivalent

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Wc PMR, suivant calepinage de l'architecte

1.4.2.2. [Miroir](#)

Prestation dito pos.1.3.2.3

Fourniture et pose de miroir à bords biseautés, épaisseur 6mm, en glace argenté et comprenant :

- Incorporation des miroirs dans le revêtement carrelé, calepiné au-dessus du lavabo suivant plan de l'architecte
- Compris toutes sujétions de pose et de fixation (taquets cabochon ou pattes invisibles à vis).
- Finition affleurant par rapport au revêtement mural.

Hauteur suivant normes PMR

Mode de métré : à l'unité

Localisation : WC et douche

2. TRANCHE OPTIONNELLE

2.1. Adaptation WC et sanitaires, Étage 3

2.1.1. Sols

2.1.1.1. Chape avec forme de pente pour rattrapage de niveaux

Exécution d'une chape en béton maigre pour rattrapage de niveaux, comprenant :

- Nature du support : béton, après piquage de la chape existante par le lot 01 : Curage
- Préparation du support : grattage, élimination des parties non adhérentes, dépoussiérage à l'aspirateur, chargement et évacuation des gravois le cas échéant,
- Forme en béton maigre dosé à 250 kg de ciment pour 800 litres de gravillons 6.3/25 et de 400 litres de sable de 0,8 de granulométrie, armature environ 250 grammes/m²,
- Pose à la règle, façon de pente éventuelle pour rattrapage de niveau
- Ponçage après séchage
- État de surface : lisse et régulier
- Épaisseur : 50mm minimum, à adapter pour rattrapage de niveau.

Mode de métré : m²

Localisation : Accès sanitaire

2.1.1.2. Ragréage

Prestation dito pos.1.3.1.1

Travaux de préparation des supports pour la pose des revêtements du présent lot, selon prescriptions du fabricant et des avis techniques des revêtements de sols et des produits appliqués.

Mode de métré : m²

Localisation : Sols des sanitaires

2.1.1.3. Carrelage grès cérame, format 60x60cm

Prestation dito pos. 1.3.1.3

Fourniture et pose collée de carreaux grès cérame dimensions 60 x 60cm de type MOSA TERRA TONES 200 Cool ou équivalent,

- Joints contretypés couleur carrelage obligatoirement,
- Y compris toutes sujétions de calepinage permettant au maximum l'utilisation des formats 60 x 60 cm sans coupe.
- Teintes suivant carnet de finition de l'architecte
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2

Mode de métré : m²

Localisation : Sols des sanitaires

2.1.1.4. Plinthes assorties

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage, compris coupes, éléments d'angles, raccord contre cadres et huisserie des portes, joints par matériau souple imputrescible.

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : En périphérie des locaux carrelés

2.1.1.5. Profils d'arrêt de revêtements

Prestation dito pos. 1.3.1.5

Fourniture et pose de cornières en inox compatible avec le revêtement des sols

Profils plats permettant l'accès aux PMR et permettant le rattrapage des niveaux

CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Au droit des changement de revêtements

2.1.2. Murs

2.1.2.1. Faïences murales, format 15x15cm

Prestation dito pos.1.3.2.2

Fourniture et pose collée sur murs ou cloison, d'une faïence, de type MOSA MURALS LINES ou équivalent, formats 15 x15 cm, comprenant :

- Joints teinté à la demande de l'architecte, joints contretypés couleur faïence

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Locaux sanitaires, suivant calepinage de l'architecte

2.1.2.2. Miroirs dim. 2,30x1,20m ht et 1,40x1,20m ht

Prestation dito pos. 1.4.2.2

Fourniture et pose de miroir à bords biseautés, épaisseur 6mm, en glace argenté et comprenant :

Incorporation des miroirs dans le revêtement carrelé, calepiné au-dessus du lavabo suivant plan de l'architecte

Finition affleurant par rapport au revêtement mural.

Hauteur suivant normes PMR

Mode de métré : à l'unité

Localisation : WC PMR

Réhabilitation partielle des locaux de la CCI de METZ
CCTP - Lot 05 : Carrelages, Faïences

Pièces annexes

Annexe : Plans AME

Annexe : CDPGF LOT 05

Annexe : PLANNING AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »
(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :